

Fiche 28 : Emploi et conditions de travail

Si certains parlent de l'année 2011 comme le début de la reprise économique après la période de récession 2008/2009, nous constatons que la croissance française peine à dépasser les 1,5%, contre plus du double pour notre voisin allemand, tandis que le chômage régresse peu. Nos objectifs sont donc clairs au sujet du retour à l'emploi et du travail : il s'agit de **générer de multiples créations d'emploi**, surtout pour les jeunes, afin de relancer notre économie tout en garantissant des conditions de travail dignes pour tous.

Retrouver le plein emploi

La relance de l'emploi ne peut se faire sans un **investissement fort** dans les domaines qui domineront l'économie de demain : les biotechnologies, le développement durable, les énergies renouvelables... Nous inciterons les entreprises à accroître la part de leurs bénéfices dédiée à l'investissement productif, notamment éco-responsable, ce qui permettra une création d'emplois viables à long terme. Un établissement financier, à l'instar du rôle joué par le Crédit National dans le passé, pourrait être créé pour l'investissement, et il œuvrerait conjointement avec les fonds européens. Il sera nécessaire dans cet effort de **privilégier le développement** des entreprises de taille moyenne, qui forment la majorité de nos emplois. Le taux de l'impôt sur les sociétés doit être diminué pour relancer l'embauche, en compensant cette baisse par une augmentation de la taxation sur les dividendes reversés aux actionnaires. Il s'agit aussi d'**exonérer de charges sociales** les deux premiers emplois créés dans chaque entreprise et soutenir dans les régions le développement de franchises solidaires.

Améliorer les conditions de travail

Face aux douloureuses réalités des tensions au travail, les solutions simplistes du type numéros verts, cellules psychologiques et autres stages individuels de résistance au stress sont souvent très insuffisantes. Il faut **repenser le « vivre-ensemble »** dans les entreprises et dans la fonction publique, et réorganiser les conditions de travail pour qu'elles permettent à chacun de s'épanouir. Pour le **bien-être au travail**, il faut prendre en compte le stress, le rythme de travail, la productivité attendue, pour inventer un « travail durable ». Il s'agit de « ré-enchanter le travail » par son activité professionnelle : chacun doit pouvoir exprimer sa capacité créatrice.

Développer la démocratie sociale et garantir le droit à la formation

Toutes les grandes réformes à conduire ne peuvent se faire sans une association active avec les partenaires sociaux à travers les négociations collectives : nous proposons donc d'inscrire dans la Constitution l'**obligation de saisir les partenaires sociaux** avant toute modification importante du Code du travail. Dans notre pays, les syndicats doivent devenir gestionnaires d'un plus grand nombre d'avantages sociaux accordés aux salariés. Nous proposons d'étendre le bénéfice des comités d'entreprises dans les grands groupes aux personnels de leurs sous-traitants et de créer des comités « inter-entreprises » regroupant les personnels des PME présents sur un même territoire afin qu'ils ne soient plus exclus de ces avantages sociaux.

Nous ferons enfin de la **formation initiale et continue** un droit majeur du travail : il permet de relancer des carrières qui se font désormais rarement dans le même métier, voire le même secteur. Nous mettrons donc en place des fonds de transition professionnelle financés par les entreprises et gérés par les partenaires sociaux : telle est la condition d'un emploi durable et apte à la mobilité professionnelle.